

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 24 juin 2008

à laquelle étaient présents :

Président de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents : (12)

Mme TENENBAUM, M. BARRON, M. BERTHIER, M. BON, Mme CAZENAVE, Mme CHATILLON,
Mme GINDRE, M. GOUDEAU, Mme HERVIEU, Mme METGE, Mme REVEL, Mme ROLLIN

Membres absents excusés : (3)

M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), Mme BERNARD (représentée par Mme METGE),
Mme LE GRAND (représentée par Mme ROLLIN)

Membres absents : (2) M. EL HASSOUNI, Mme TOLLOT

Date de convocation : 17 juin 2008

Délibération n° : 49-2008

Objet : Aides facultatives – Secteur Social Gérontologique compte-rendu avril et mai 2008

Le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Dijon alloue chaque mois des secours, au titre de ses attributions facultatives.

Pour le secteur gérontologique, cela recouvre l'ensemble des secours faisant l'objet d'une décision de la Commission Hebdomadaire d'Attribution (CHA) et les aides apportées au titre de la Téléalarme.

Conformément au règlement intérieur du Conseil d'Administration, il doit en être rendu compte régulièrement au Conseil d'Administration.

Le montant des secours attribués par le service social gérontologique (dont téléphone et téléalarme) s'élève :

- pour les mois d'avril 2008 à : **11 416,65 €**,
- pour le mois de mai 2008 à : **5 933,14 €**.

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

16 JUIL. 2008

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

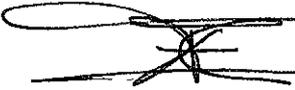


Destinataires :
Préfecture : 1
Registre : 1
DRPA : 1
Receveur Municipal : 2

PUBLIÉ LE

25 JUIN 2008

Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente,


Françoise TENENBAUM

